

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit :	Wilson® AntOut® Trappes à fourmis
Code de produit :	7303610, 7303620, 7313600, 7313602
Numéro d'homologation :	N° d'hom. 27017 Loi sur les produits antiparasitaires
Utilisation :	Insecticide
Restriction d'utilisation :	Utiliser seulement tel qu'indiqué sur l'étiquette du produit.
Fabricant :	Premier Tech Home & Garden Inc. 1 Avenue Premier, Rivière-du-Loup, Québec G5R 6C1
Tél. en cas d'urgence :	1-800-268-2806, option 5

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Selon SIMDUT 2015 (Canada)

<b>Classification</b>	Lésions oculaires graves / Irritation oculaire – Catégorie 2	Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
<b>Pictogramme(s):</b>		
<b>Mention d'avertissement :</b>	Attention	Danger
<b>Mention(s) de danger :</b>	H319 – Provoque une sévère irritation des yeux	H360 – Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
<b>Conseil(s) de prudence :</b>		
<b>Prévention</b>	P201: Se procurer les instructions avant utilisation. P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P264: Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
<b>Intervention</b>	P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. P337 + P313: Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
<b>Entreposage</b>	P405: Garder sous clef.	
<b>Élimination</b>	P501: Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.	
<b>Autres dangers</b>	Ce produit contient les allergènes <b>arachide</b> et <b>blé</b> . Le borax est contenu dans le piège et le contact direct avec le produit à l'ouverture du piège présente des risques. Le produit n'est pas volatil.	

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Ingrédient	Numéro CAS	%
Borax (tétraborate de sodium décahydrate)	1303-96-4	5,0

Les concentrations sont exprimées en % masse/masse

#### SECTION 4. PREMIERS SOINS

<b>Inhalation</b>	Si des symptômes tels qu'une irritation du nez ou de la gorge sont observés, sortir à l'air frais.
<b>Peau</b>	Laver les zones de contact avec du savon et de l'eau.
<b>Yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Symptômes et effets importants</b>	Provoque une irritation des yeux.
<b>Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial</b>	Traiter selon les symptômes.

#### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Agents extincteurs</b>	
<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Employer les moyens appropriés au feu ambiant.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Aucun connu.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Aucun connu.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) et des vêtements de protection complets. Contenir le ruissellement pour prévenir la pollution.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

##### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

<b>Précautions individuelles :</b>	Éloigner les personnes non autorisées et isoler la zone de danger. Éviter tout contact avec le produit déversé. Porter des gants de protection et des lunettes de sécurité lors de la manipulation du produit déversé.
<b>Mesures d'urgence :</b>	Aucune mesure d'urgence particulière requise.
<b>Précautions environnementales :</b>	Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les cours d'eau ou d'autres sources d'eau.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :**

Ramasser le produit déversé immédiatement. Le placer dans un contenant fermé en vue de son élimination. Laver les surfaces contaminées avec du savon et de l'eau.

## SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :**

Garder hors de la portée des enfants. Lire l'étiquette du produit au complet avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas enlever le couvercle du contenant. Laver les mains après l'emploi.

**Conditions de sûreté en matière de stockage :**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit frais, sec, à l'écart des autres produits chimiques, de la nourriture et la moulée, et à l'abri des enfants et des animaux de compagnie.

**Incompatibilités :**

Aucune connue.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle				
NOM	OSHA / PEL		ACGIH	
	Poussière totale	Poussière respirable	8 h TWA OEL	15 min. STEL
Borax	15 mg/m <sup>3</sup>	5 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup>	6 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** Aucune exigence spécifique.

**Mesures de protection individuelle**

**Yeux/visage :**

Porter des lunettes de sécurité.

**Peau :**

Porter des gants imperméables, des souliers et des chaussettes. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude savonneuse avant de les réutiliser.

**Voies respiratoires :**

Aucune exigence spécifique.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Solide pâteux, couleur brun-ambéré
Odeur	Beurre d'arachide
Seuil olfactif	Aucun.
pH	Non disponible
Point de fusion/ point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Non disponible
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Non applicable
Tension de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur (air=1)	Non applicable
Densité relative (eau=1)	Non disponible
Solubilité	Non disponible

Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log K <sub>ow</sub> )	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non applicable

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune connue.
Stabilité chimique	Stable.
Risques de réactions dangereuses	Ne se produira pas.
Conditions à éviter	Aucun connu.
Matériaux incompatibles	Aucun connu.
Produits de décomposition dangereux	Aucun connu.

## SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption : Peau, Yeux, Voies digestives

Nom du produit	DL <sub>50</sub> orale (mg/Kg)	DL <sub>50</sub> cutanée (mg/Kg)	CL <sub>50</sub> (Inhalation) (ppm/4h)
Wilson AntOut Trappes à fourmis	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible

**Irritation et corrosion de la peau** : Pas un irritant cutané selon les critères du SGH.

**Irritation et lésions oculaires graves** : Provoque une irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Pas un sensibilisant selon les critères du SGH.

**Toxicité pour certains organes cibles**

**Exposition unique** : Ne rencontre pas les critères de classification du SGH.

**Expositions répétées** : Ne rencontre pas les critères de classification du SGH.

**Cancérogénicité** : Aucune évidence de cancérogénicité selon les critères du SGH.

**Toxicité pour la reproduction**

**Effets néfastes sur le développement de l'embryon ou du fœtus** : Susceptible de nuire à la fertilité du fœtus (DSENO pour le développement du fœtus chez le rat de 55 mg d'acide borique/kg p.c.)

**Effets néfastes sur les fonctions sexuelles et la fertilité** : DSENO pour la fertilité chez le rat mâle de 100 mg d'acide borique/kg p.c. Toutefois, aucun effet indésirable sur la fertilité n'a été observé chez les hommes lors d'études professionnelles évaluant des paramètres du sperme chez des travailleurs fortement exposés au borate.

**Effet sur ou via l'allaitement** : Aucune donnée disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** : Pas de mutagénicité selon les critères du SGH.

**Information supplémentaire** : Aucune donnée disponible.

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Aucune donnée disponible.
Persistance et dégradation	Aucune donnée disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	Aucune donnée disponible.

**SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

Les matières résiduelles de ce produit ne sont pas considérées comme dangereuses. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Ce produit n'est pas règlementé en vertu du règlement sur le Transport des Marchandises dangereuses (TGD) du Canada.

**Dangers environnementaux :** Aucun connu.

**Précautions spéciales concernant le transport :** Aucune

**SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÈGLEMENTATION**

Ce produit a été classé et la FDS a été élaborée conformément au Règlement sur les Produits Dangereux.

**CANADA****Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)**

Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

**Loi sur les produits antiparasitaires (L.P.A.)**

N° d'homologation 27017 L.P.A.

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Il y a des contraintes environnementales canadiennes spécifiques par rapport à la manipulation, à l'utilisation et à la disposition de ce produit antiparasitaire qui sont indiquées sur l'étiquette.

Avertissement, ce produit contient les allergènes **arachides** et **blé**.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Information supplémentaire :**

L'information ci-dessus est, au meilleur de notre connaissance, réputée exacte à la date de la préparation de la Fiche de Données de Sécurité. Cependant, cette information ne doit pas être interprétée comme une garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER TECH n'assume aucune espèce de responsabilité en cas de perte, dommages, blessures ou pertes indirectes pouvant résulter de l'emploi, même de bonne foi, de cette information. C'est à l'utilisateur qu'il revient de s'informer de sa pertinence pour l'emploi projeté. Toute question au sujet de ce produit doit être soumise au fabricant tel que décrit à la section 1.

**Date d'émission :** 15 octobre 2019

Remplace la version du 1<sup>er</sup> septembre 2018



GLOSSAIRE DES ABRÉVIATIONS
<b>ACGIH:</b> American Conference of Governmental Industrial Hygienists
<b>ACIA :</b> Agence Canadienne d'inspection des aliments
<b>ANSES:</b> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentaire, de l'environnement et du travail
<b>ARLA:</b> Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
<b>CAS:</b> Chemical Abstracts Service (Numéro d'enregistrement)
<b>CIRC :</b> Centre international de Recherche sur le Cancer
<b>CL :</b> Concentration létale
<b>DL :</b> Dose létale
<b>FDS :</b> Fiche de données de sécurité
<b>LCPE :</b> Loi canadienne sur la protection de l'environnement
<b>LPA :</b> Loi sur les produits antiparasitaires
<b>MSHA:</b> Mine Safety and Health Administration
<b>NIOSH:</b> National institute for Occupational Safety and Health
<b>OSHA:</b> Occupational Safety and Health Administration
<b>SIMDUT :</b> Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
<b>SGH :</b> Système Global Harmonisé